



MISE À JOUR
FÉVRIER 2015

SERVICES À LA CLIENTÈLE

LIGNES DE CAISSES

VENTE AU DÉTAIL

RÉSERVES

ADMINISTRATION

COUR ARRIÈRE

FICHE N°9

Rayon produits grande consommation alimentaire, droguerie, parfumerie, hygiène, bazar, libre service, textiles, presse, parapharmacie

PRODUITS ALIMENTAIRES & PRODUITS NON ALIMENTAIRES EN LIBRE SERVICE

DESCRIPTION DES TÂCHES

TÂCHES HABITUELLES



.....
 Contrôle de la qualité et des quantités livrées.

.....
 Transfert des produits des quais à la réserve
 et aux rayons.

.....
 Éclatement de palettes livrées multi-familles
 de produits.

.....
 Mise en rayons et affichage des prix.

.....
 Évacuation des déchets (palettes, cartons,
 plastiques...).

.....
 Pose de dispositifs « antivol » et étiquetage.

TÂCHES PONCTUELLES

.....
 Relations clientèle en rayon.

.....
 Nettoyage des casses éventuelles.

.....
 Modification de la configuration du rayon
 (« re-modeling »).

.....
 Inventaire.

.....
 Évènements promotionnels.

LES PRINCIPAUX RISQUES



.....
 Risque de chute de plain-pied.

.....
 Risque de chute de hauteur.

.....
 Risques liés

.....
 aux effondrements et aux chutes
 d'objets,

.....
 aux circulations,

.....
 à la charge physique de travail,

.....
 aux produits, aux émissions,
 et aux déchets

.....
 aux agents biologiques

.....
 aux ambiances thermiques

.....
 Risque d'incendie, d'explosion

.....
 Risque lié aux agressions et incivilités

.....
 Risques psychosociaux

LES CHUTES DE HAUTEUR

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Mise en place des produits dans les gondoles et les présentoirs.

Mise en présentation et stockage de produits encombrants et/ou lourds au rayon bazar (matériel de camping, jardinage, piscines, bricolage...)

Affichage des prix et mise à jour.

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Éviter le travail en hauteur en garantissant l'accessibilité de plain-pied aux produits en face avant des rayonnages :

- supprimer le stockage des produits en casquette,
- limiter la prise des produits en partie supérieure à 1,80 m du sol sans empilage de produits,
- adapter la profondeur de prise des produits aux différents niveaux de rayonnages dans la limite de 0,60 m. À défaut, aménager les étagères à l'aide de dispositifs de stockage dynamique : tablette inclinée avec ou sans rouleaux de transfert...

En cas d'impossibilité, mettre à disposition des salariés des moyens d'accès adaptés et disponibles dans chaque rayon:

- plateforme sécurisée de mise en rayon avec roulettes escamotables, à 1 ou 2 marches avec un plancher de travail limité à une hauteur de 50 cm,
- plateforme élévatrice mobile de personne (PEMP), plateforme individuelle roulante légère (PIRL) associée à l'utilisation d'équipement de manutention approprié, en particulier pour la mise en rayon des produits encombrants et/ou lourds : matériel de camping, jardinage, piscines, bricolage...

Éviter le travail en hauteur par l'utilisation de dispositifs permettant la mise en place des affichages de plain-pied : affichage électronique des prix avec mise à jour centralisée à distance, enrouleur avec perche...

À défaut mettre à disposition des équipements adaptés et sécurisés pour le travail en hauteur.

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

LES (HUTES D'OBJET

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

Stockage de produits instables.

Déplacement de mobiliers et de gondoles lors des « remodeling ».

SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Supprimer les stockages en casquette des mobiliers.

Immobiliser les objets à l'aide de dispositifs de rétention parfaitement adaptés (housse, filet, sangle...) et de résistance appropriée, lorsque la taille, la forme ou la résistance des objets ne permettent pas d'obtenir une charge dont la cohésion est suffisante pour s'opposer à leur chute.

Limiter la hauteur de stockage et de présentation des produits encombrants (camping, jardin...)

Respecter les règles des fabricants pour :

- le stockage des produits et en particulier les charges admissibles des mobiliers,
- le déplacement, le montage / démontage des mobiliers.



Privilégier des mobiliers avec des dispositifs intégrés facilitant leur déplacement (roues, patins...).

Élaborer une procédure d'intervention pour les opérations de re-modeling. Cette procédure définira notamment le matériel à utiliser, le plan de montage du constructeur, les conditions d'intervention (balisages, hors période d'affluence...)

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle







LES MANUTENTIONS

| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES |
|---|---|
| <p>Manipulation supplémentaire de produits au préalable à la mise en rayon.</p> | <p>Faire préparer en entrepôt, l'implantation des marchandises sur les palettes d'approvisionnement en fonction de l'agencement linéaire des rayons, dans la limite de 1,80m de hauteur.</p> <p> Aménager un poste de travail dédié au dépotage et au reconditionnement des palettes sur chariots de mise de rayon.</p> <p>Privilégier pour les produits pétroliers liquides la livraison sur des palettes de rétention.</p> |
| <p>Transfert des marchandises de la réception ou des réserves dans les rayons</p> | <p>Utiliser des équipements de manutention adaptés aux supports de livraison et aux marchandises transpalette électrique (TPE), transpalette électrique à haute levée (TPEGL), table de mise en rayon, table ou coffre à niveau constant, table / portant spécifique textile...</p> <p>Adapter le nombre d'équipements d'aide à la manutention au nombre de salariés affectés par rayon.</p> |
| <p>Prise / dépose de marchandises dans les mobiliers.</p> | <p>Éviter la manutention manuelle des marchandises par la mise en rayon directe sur leur support de livraison : palette, box...</p> <p> Limiter la profondeur et la hauteur des meubles de présentation, sur la base de la NFX35-109, pour favoriser la prise des articles plain-pied entre 0,40m et 1,80 m de hauteur et 0,60 m en profondeur.</p> <p>Solutions techniques : présentoir à niveau constant, tiroirs, plateaux ou tablettes coulissantes, étagères / butées dynamiques...</p> <p>Former l'encadrement et l'équipe du rayon à la prévention des risques liés aux manutentions manuelles.</p> <p>Former un référent à la prévention des risques liés aux activités physiques sur la base du référentiel national INRS / CNAMTS.</p> |

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

LES MANUTENTIONS (SUITE)

| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES | |
|--|--|---|
| Approvisionnement et mise en rayon des produits lourds (≥ 3 kgs, seuil considéré par la norme NF EN 1005-2). | <p>Positionner les produits dans les gondoles en fonction de leur poids, lourds en bas, plus légers en haut et privilégier le « prêt à vendre ».</p> <p>Les marchandises à fortes rotations et les plus lourdes seront installées dans les plans intermédiaires entre 0,75 et 1,10 m.</p> <p>Signaler dans les rayons les produits lourds > 8 kg.</p> <p> Privilégier la mise en place d'armoires pour la présentation des produits surgelés.</p> <p>S'assurer que les portes soient équipées d'un dispositif permettant de les maintenir ouvertes le temps du remplissage des étagères.</p> <p>Limiter la prise des articles en partie basse des meubles/armoires et des coffres frigorifiques à 40 cm du sol.</p> | <p> Solution à intégrer dès la conception</p> <p> Solution nécessitant des équipements de protection individuelle</p> |
| Approvisionnement des meubles de produits surgelés. | <p>Limiter la profondeur des coffres à 40 cm du sol.</p> <p>Équiper le coffre de grille de fond à niveau constant ou ajustable.</p> | |
| Accrochage des vêtements sur portant ou sur broche en réserve. | <p> Privilégier la mise en rayon en réserve sur des mobiliers d'exposition mobiles.</p> <p> Équiper la réserve textile d'un convoyeur pour le stockage des vêtements lorsque celle-ci est située en mezzanine.</p> <p> Positionner les vêtements sur des supports mobiles.</p> | |
| Accrochage des vêtements sur portant ou sur broche en surface de vente | <p>Limiter la hauteur des prises des articles posés sur broches ou portants à 1,80 m.</p> <p>Fournir des portants à vêtement à hauteur réglable.</p> <p>Utiliser des tables de mise en rayon adaptées aux produits textiles</p> | |


LES MANUTENTIONS (SUITE)

| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES |
|--|--|
| Réception, marquage, mise sur cintre, pose d'antivols. | Mettre à disposition des salariés des tables à hauteur ajustable et de sièges assis / assis-debout. Alterner les tâches des opérateurs afin de limiter les gestes répétitifs. |
| Marquage des ourlets en zone d'essayage. | Mettre une estrade à disposition pour effectuer les essayages. |



 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

LE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES |
|---|--|
| Mise en rayon aléatoire des produits chimiques. | Implanter et stocker les produits de manière à éviter les incompatibilités chimiques. Afficher à proximité le plan d'implantation ainsi réalisé. |
| Mise en rayon des produits acides, soude, white spirit, alcool, aérosols... | Stocker les produits dangereux et inflammables sur des dispositifs de rétention tels que des bacs, palettes... Aménager les espaces de stockages des produits inflammables dans les mobiliers avec un système d'extinction automatique. Privilégier la vente et la livraison de produits pétroliers et gaz à l'extérieur du magasin ou à la station de carburants. |
| Récupération des contenants abîmés. | Mettre en place une procédure d'élimination et de traitement des produits ;  Mettre à disposition les équipements de protection adaptés (gants en particulier). |




LE STO(K)AGE DES PRODUITS (CHIMIQUES) (SUITE)

| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES |
|--|--|
| Mise en rayon de produits phytosanitaires. | <p>Maintenir la propreté et le rangement du rayon afin d'assurer la sécurité des personnes.</p> <p>Répartir les produits par famille, par destination...</p> <p>Établir des procédures de nettoyage en cas de déversement accidentel.</p> <p>Délimiter, identifier clairement la zone de vente des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Limiter au maximum à 2 zones la présentation de ces produits.</p> <p> Mettre à disposition dans le rayon les EPI adaptés aux produits phytopharmaceutiques.</p> <p> Former toute personne intervenant dans le rayon jardin afin de disposer d'un certificat individuel « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » catégorie « produits grand public ».</p> <p>Gérer un état des stocks des produits mis à la vente.</p> |

 Solution à intégrer dès la conception

 Solution nécessitant des équipements de protection individuelle

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

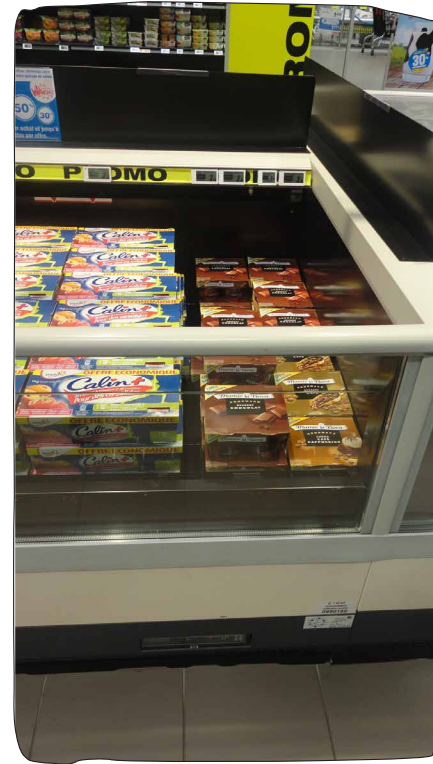
| PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE | SOLUTIONS ENVISAGEABLES |
|---|---|
| Travail dans une ambiance froide. | <p>Limiter l'exposition des salariés au froid :</p> <ul style="list-style-type: none">  • par la fermeture des mobiliers frigorifiques,  • par le port d'équipement de travail et de protection individuelle adaptée. |
| <p>Aménagement de la zone textile en réserve : opérations de déballage, tri, marquage, mise sur cintre...</p> <p>Installations provisoires extérieures pour les activités événementielles (chapiteau, chalet...).</p> | <p> Aménager ces zones avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dispositif de chauffage et de climatisation, • une vue sur l'extérieure à hauteur des yeux, • un éclairage minimum de 300 lux avec grille de défilement. |

EN PRATIQUE

Stockage dynamique



Limitation de la profondeur d'un coffre à surgelés



Étagère de stockage des produits inflammables avec rétention et dispositif d'extinction automatique



Tiroir mobile intégré dans un mobilier frigorifique



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

CHAUSSURES / BOTTES DE SÉCURITÉ



.....

Chaussure à bout renforcé,
sans lacets et semelles antidérapantes
(dont le coefficient de frottement
dynamique est $>0,15$ selon les mesures
INRS) pour toutes activités
avec manutention.

GANTS



.....

Gants protection
contre coupure...

.....

Gants en vinyle.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

OUVRAGES

CNAMTS - R 307 Utilisation des roll-conteneur dans la distribution

CNAMTS - R 308 Entrepôts Magasins et parc de stockage - Organisation et exploitation

CNAMTS - R 367 Prévention des risques dus aux moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle

CNAMTS - R 461 Limites pratiques permettant de diminuer les risques dus aux manutentions manuelles de produits ou colis palettisés au-delà de 1m80 (hauteur s'entendant support et chargement)

CNAMTS- R 478 Mise en rayon - Prévenir les risques liés à la manutention manuelle

CARSAT Centre Ouest - recommandation n°2 Formation et aptitude des personnes utilisant des transpalettes automoteurs de manutention à conducteur accompagnant

CRAMIF Fiches Prévention des risques liés à la mise en rayon DTE 24-1 à DTE 24-7

INRS - ED 85 L'éclairage artificiel au poste de travail

INRS - ED 104 Implantation des espaces de travail

INRS - ED 115 Couteaux à lame jetable

INRS - ED 718 Conception des lieux de travail

INRS - ED 761 Le dos mode d'emploi

INRS - ED 771 Les rayonnages métalliques

INRS - ED 797 Troubles musculosquelettiques du membre supérieur

INRS - ED 994 Les articles chaussants de protection

INRS - ED 835 Les maladies professionnelles

INRS - ED 865 Analyser le travail pour maîtriser le risque TMS

INRS - ED 869 Se laver les mains

INRS - TJ 22 Hygiène et sécurité dans la distribution alimentaire

FCD Fédération du Commerce et Distribution – Vitrites froides

SITES DE RÉFÉRENCE

www.inrs.fr

<https://tmspros.fr/TMSPROS/>